



Aux: Organisations de Petits Producteurs de  
Café  
Commerçants en café

Gudrun Schlöpker  
Directrice Standards & Pricing  
[g.schloepker@fairtrade.net](mailto:g.schloepker@fairtrade.net)

cc: Comité de Standards  
Personnel de Fairtrade International  
Réseaux de producteurs  
FLOCERT

23 mai 2022

## Report de la date de mise en œuvre des exigences 3.1.1 et 3.2.1 du Standard Fairtrade pour le Café

Chers partenaires Fairtrade,

En juillet 2021, Fairtrade International a mis à jour son Coffee Standard. Un chapitre Production a été ajouté à cette nouvelle version, comptant 2 sous-chapitres : Développement de l'environnement et Conditions de travail. Ces deux sous-chapitres comportent une exigence d'évaluation des risques (3.1.1 et 3.2.1) qui devait être mise en œuvre à partir du 15 juillet 2022.

Pour se conformer à ces exigences, les organisations de producteurs doivent adapter leurs pratiques actuelles. Fairtrade s'engage à soutenir les organisations de producteurs dans cette démarche et pilote actuellement les outils de soutien. Prenant cela en considération, l'Unité des Standards a décidé de reporter la date de mise en œuvre de ces deux exigences au **15 janvier 2023**. Cela signifie que toutes les organisations de producteurs de café qui ont été certifiées avant le 15 juillet 2021 doivent se conformer aux exigences 3.1.1. et 3.2.1 à partir du 15 janvier 2023. Toutes les organisations de producteurs de café certifiées après le 15 juillet 2021 doivent se conformer à ces exigences dès maintenant. La date de mise en œuvre de toutes les autres exigences reste la même.

Vous pouvez trouver le [Standard du Café](#) sur notre [site web](#).

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'existence du *Coffee Help Desk* qui peut être joint par e-mail à l'adresse [coffeehelp@fairtrade.net](mailto:coffeehelp@fairtrade.net).

Ce service exclusif, disponible uniquement pour les opérateurs certifiés Fairtrade disposant d'un FLO ID valide, vise à fournir un meilleur accès au marché aux producteurs certifiés, à répondre aux besoins des opérateurs lorsqu'ils négocient aux conditions Fairtrade et à encourager les bonnes pratiques commerciales.

Le *Coffee Help Desk* peut être consulté sur les sujets suivants :

- Conseils sur les conditions contractuelles
- Informations sur les tendances et la dynamique actuelles du marché
- Conseils sur la fixation des prix
- Informations sur les exigences de qualité
- Questions sur la certification Fairtrade

Si vous avez des questions concernant cette annonce ou le Standard Fairtrade pour le Café en général, n'hésitez pas à contacter Standards et Prix à l'adresse [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net).

Meilleures salutations,

Gudrun Schlöpker